

Volume 14, numéro 2 — Février 2020

# Le Bavard d'Upton

www.upton.ca 810, rue Lanoie, Upton (Québec) J0H 2E0



PONT DESLAURIERS



La Sûreté du Québec vous surveille!



Ministère de la Sécurité publiq

Ouébec :

# SAVIEZ-VOUS QUE :

Vous pourriez avoir droit à une compensation financière de la part du Ministère de la Sécurité publique, suite à la tempête de verglas et de pluie ainsi qu'aux pannes électriques occasionnées par cette tempête du 12 janvier 2020, pour les dommages n'étant pas couverts par votre assurance privée?

Cette compensation s'adresse aux citoyen(ne)s ainsi qu'aux commerces de la Municipalité. Que ce soit pour des bardeaux de toiture arrachés, des inondations ou tout autre dommage relié à cet événement, vous pouvez communiquer dans les trente (30) jours, avec madame Johanne Blier, adjointe à la direction de la Municipalité par courriel à greffe@upton.ca ou par téléphone au 450 549-5627. Indiquez le plus de détails possibles des dommages que vous avez subis et l'adresse où s'est produit le sinistre.

Madame Johanne Blier fera le suivi de votre requête en votre nom auprès du Ministère de la Sécurité publique pour l'ouverture de votre dossier. Un représentant du Ministère de la Sécurité publique communiquera avec vous pour valider votre admissibilité au programme.





# Table des matières



	0 0
Mot du maire	2
Séance du conseil	3-5
Avis public	5
Régie intermunicipale	
Informations municipales	7-10
Organismes du territoire	. 11-12
Service des loisirs	. 13-15
Calendrier	

Mise-en-page: Municipalité d'Upton / Impression: Sercost



Guy Lapointe Maire





Alain Joubert Conseiller # 01

Nathalie Lavoie





Ghyslain Phaneuf

Claude Larocque





Barbara Beugger Conseiller # 05

Conseiller # 06

#### Coordonnées : Bureau municipal:

810, rue Lanoie

Upton (Québec) J0H 2E0 Téléphone: 450 549-5611 Télécopieur: 450 549-5045 Courriel: info@upton.ca Site internet: www.upton.ca

#### Heures d'ouverture :

Bureau municipal

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 16 h 30

(Fermé de 12 h à 13 h)

Service de voirie : Lundi au vendredi: horaire variable



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous invite à prendre connaissance du présent bulletin municipal où se retrouvent certaines décisions du Conseil municipal.

L'hiver en a encore pour quelques semaines à faire sentir sa présence. Plutôt que de se laisser envahir par la grisaille saisonnière, sortons jouer dehors. Durant la semaine de relâche, profitez de la patinoire éclairée. Une belle glace vous attend pour la pratique de cette activité hivernale, le tout, sous la de monsieur surveillance Jean-Luc Paradis-Croteau, afin d'assurer la sécurité et le respect des différents utilisateurs, l'accès à la salle des patins ainsi qu'aux toilettes. Vous trouverez l'horaire d'ouverture à la page 13 de ce journal. Chez nous, on s'active et on choisit d'aimer l'hiver en profitant du sentier aménagé au Théâtre de la Dame de Cœur en raquette. en ski de fond ou à la marche tout simplement. En plus, venez en famille faire votre tour à l'activité « Plaisirs d'hiver 2020 ». veuillez vous diriger à la page 15.

La performance de notre municipalité, nous a valu en 2019, une subvention dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

Conformément aux normes et aux critères applicables, une somme de 25 106, 62 \$ en provenance du Fonds vert a été versée à la Municipalité. Une amélioration de notre performance, notamment en ce qui a trait aux matières organiques pourrait se traduire l'an prochain, par une hausse subventions. Quant à la compensation pour la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables 2019, selon l'information transmise par RECYC-QUÉBEC, bénéficiaires accessibles auront ainsi accès à une part réservée de l'enveloppe d'un montant de près de 9.8 M \$, soit 50 % des redevances supplémentaires redistribuées. Cette part augmentera à 60 % l'année prochaine. Poursuivons nos efforts!

Avec la température qui fluctue sans cesse et les précipitations, nos employés municipaux font un excellent travail de déneigement. Je tiens également à les remercier pour leur disponibilité.

En terminant, février est le mois qui souligne le 8 février prochain. Pour plus d'information, la fête de la Saint-Valentin, permettez-moi simplement de vous souhaiter que la fête de l'amour vous habite et ce, tout au long de l'année. À tous, un beau mois de février, profitez des plaisirs de l'hiver!



	aire '						
Services municipaux							
Cynthia Bossé	Directrice générale	549-5611					
Sylvia Ouellette	lette Directrice générale adjointe sylvia.ouellette@upton.ca						
Roger Garneau	Directeur des travaux publics	549-5611					
Michael Bernier	Coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales	549-5619					
Benoit Gauthier	Directeur du Service de sécurité incendie benoit.gauthier@upton.ca	549-5611					
Benoit Provost	Urbanisme et environnement benoit.provost@upton.ca	549-5626					
SPA de Drummond	Société Protectrice des Animaux de Drummond	819 472-5700					
Le premier mardi de chaque mois à 20 h au sous-sol du bureau municipal (sauf exception) *Veuillez entrer par la porte arrière.							



#### Séance du conseil municipal

#### Résumé du procès-verbal de la session du conseil de la Municipalité d'Upton du 17 décembre 2019 à 19h00

Monsieur Guy Lapointe, maire, procède à la présentation du budget pour l'exercice financier 2020. Le budget 2020 prévoit des dépenses et autres activités financières et affectations de l'ordre de **13 563 564 \$** ainsi que des revenus égaux à cette somme.

Un avis de motion est donné afin de soumettre lors de la session qui aura lieu le mardi 4 février à 20h, un règlement afin d'adopter les taux de taxes foncières générales et spéciales, de tarification, des compensations ainsi que le budget pour l'année financière 2020.

Conformément à la loi, monsieur Guy Lapointe, maire, procède à la présentation du programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022. Le programme triennal d'immobilisations est adopté tel que présenté et prévoit, pour les années 2020-2021-2022, des investissements totalisant environ 13 563 564\$. Ce programme s'avère un outil de planification et permet d'évaluer l'incidence financière des projets sur les budgets.

#### Résumé du procès-verbal de la session du conseil de la Municipalité d'Upton du 17 décembre 2019 à 19h30

Le conseil municipal approuve les comptes à payer du mois de décembre 2019 pour une somme de 47 993,19 \$.

Le rapport présenté par la directrice générale concernant les conditions salariales et de travail des employés municipaux pour l'année 2020 est approuvé.

Un avis de motion est donné afin que soit présenté un règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, abrogeant et remplaçant le règlement 2007-174.

La directrice générale dépose le rapport relatif à la stratégie d'économie d'eau potable pour l'année 2018 et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

La cotisation membre régulier à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec est renouvelée, et ce, pour un montant de 310,43 \$, incluant les taxes.

La résolution numéro 455-12-2019 intitulée « Demande pour modifier certaines exigences au projet d'agrandissement des Fermes Burnbrae Limitée par rapport à la réglementation sur le plan d'implantation et d'intégration architectural (P.I.I.A) » est modifiée afin de retirer l'obligation de délai pour la végétation et/ou des panneaux d'intimité. Le projet coopératif de l'industrie les Fermes Burnbrae Limitée en lien avec le Jour de la Terre, soit la conception d'un écran végétal sur le terrain de la Municipalité, planté sur toute la longueur de la clôture, est accepté;

Un budget de 200,00 \$ est décrété pour l'achat de vêtement de travail pour monsieur Étienne Labonté, journalier aux travaux publics.

Le Défi des Demois'Ailes est autorisé à circuler sur le territoire de la Municipalité d'Upton, le 8 juillet prochain.

Suivant l'octroi de contrat pour la réparation de la fenêtre du bureau municipal à l'entreprise Vitrerie Picard inc. Celle-ci estime un budget supplémentaire d'environ 3 200,00 \$, pour exécuter les travaux requis en plus de la facture au montant de 8 707,04 \$. La directrice générale est autorisée à déterminer les heures réelles effectuées par l'entreprise Vitrerie Picard inc. ainsi qu'à payer ce qui sera déterminé et de refuser la somme supplémentaire de 3 200,00 \$.

Un avis de motion est donné afin de soumettre lors de la session spéciale, un règlement modifiant le règlement 2016-274 ayant pour objet de modifier la taxe spéciale afin que la part des travaux relative aux infrastructures de la voirie soit taxée à l'ensemble, soit augmentée le ratio à l'ensemble et soit diminué le ratio au secteur, et ce, à proportion équivalente.

L'offre de prix de l'entreprise Excavation Sylvain Plante et fils au montant de 8 400,00 \$, plus les taxes applicables est approuvée. Ces travaux et les frais inhérents sont admissibles au Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration 2019-2020.

La firme Techni-Consultant est mandatée à titre de collaborateur externe pour l'inspection de la conduite pluviale sur Lanoie pour une somme de 2 450,00 \$, plus les taxes applicables.

La directrice générale est autorisée à mandater la firme Techni-Consultant pour une assistance générale pour divers projets pour budget d'environ 25 000 \$.

#### Séance du conseil municipal

La modification des prix de vente des équipements usagés est autorisée, comme suit :

Équipement	Nouveau prix
Camion cube Chevrolet express	1 500,00 \$
Tracteur avec pelle rétrocaveuse Ford	8 000,00 \$

La directrice générale est mandatée pour un budget d'environ 15 000 \$ incluant les frais inhérents, à attribuer le contrat à l'entreprise déposant l'offre la plus avantageuse pour des services professionnels de conception et d'estimation de coûts pour la réfection de la conduite d'égout pluvial sur la rue Lanoie.

La directrice générale est autorisée à publier l'appel d'offres pour la réfection de ponceaux, et de travaux de voirie sur diverses routes. Ce projet est admissible au programme d'aide financière du Ministère des Transports du Québec.

#### Résumé du procès-verbal de la session du conseil de la Municipalité d'Upton du 14 janvier 2020 à 20h00

Le conseil municipal approuve les délibérations de la séance régulière du 3 décembre, des séances extraordinaires du 17 décembre et de la séance spéciale du 19 décembre 2019.

Les comptes à payer du mois de décembre 2019 au montant de 41 689,37 \$ et les comptes payés pour une somme de 47 670,08 \$ sont approuvés.

L'excédent de fonctionnement de l'exercice financier 2019 au compte 03 51000 300, au montant de 28 402,00 \$, est affecté au surplus accumulé affecté à la réserve infrastructure à l'ensemble de l'exercice financier 2020.

Le Règlement numéro 2019-321 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, abrogeant et remplaçant le règlement 2007-174 est adopté.

La distribution à chaque porte du budget 2020 et du programme triennal d'immobilisations est autorisée.

L'entente de principe entre l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et Énergir est adopté. L'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2,5 % des coûts des travaux effectués par Énergir sur le territoire de la municipalité.

L'offre de service de la firme FBL S.E.N.R.L. pour la production des T4 et des Relevés 1 pour l'exercice financier 2019 est retenue pour un montant d'au plus 3 825,00 \$, plus les taxes.

Un budget maximal de 2 500,00 \$ est décrété pour l'achat de fauteuils ajustables de modèle Safari pour la salle du conseil municipal.

Le rapport du Service de sécurité incendie pour le mois de décembre 2019 est déposé.

Un budget de 2 000,00 \$, plus les taxes applicables, est approuvé, pour les travaux à exécuter du mois de janvier 2020 par le Service des travaux publics.

Une demande de prolongation des délais dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des infrastructures routières locales est faite au ministère des Transports du Québec.

Conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local, la Municipalité informe le MTQ de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité.

Le conseil demande au ministère des Transports du Québec que la résolution 013-01-2020 tienne lieu de « dépôt de garantie » de la part de la Municipalité pour tous les travaux effectués dans l'emprise des routes entretenues par celui-ci et dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas dix mille dollars.

Les dépenses d'un montant de 8 756,31 \$, taxes nettes, relatives aux travaux d'amélioration réalisés dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale Volet - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale sont approuvées.

L'adoption du budget supplémentaire relatif au traitement des matières organiques de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2020 est refusée. Les motifs de refus de la résolution numéro 421-12-2019 sont toujours pertinents.



## Séance du conseil municipal / Avis public

La directrice générale est autorisée à présenter une demande de financement au programme Emploi d'été Canada pour un stagiaire en environnement et en génie des infrastructures.

Un montant de 50,00 \$ est remis à l'Association québécoise de prévention du suicide.

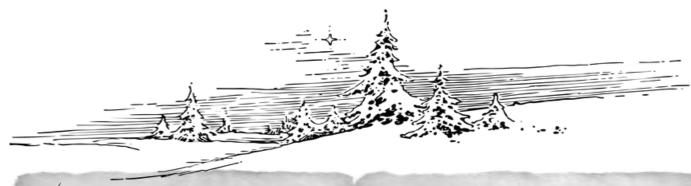
La demande de gratuité de la part de la Fabrique St-Éphrem d'Upton pour le prêt du centre communautaire, le 3 mai 2020, est autorisée.

Un montant de 50,00 \$ est remis à l'organisme Centraide Richelieu-Yamaska.

Un montant de 75,00 \$ est remis à la FADOQ Upton pour les inconvénients lors de leur dîner de Noël.

Le rapport du service d'inspection pour le mois de décembre 2019, le rapport annuel 2019 concernant le Comité consultatif d'urbanisme ainsi que celui pour les permis émis pour l'année 2019 sont déposés.

La firme Prudent Groupe Conseil est mandatée, pour la préparation et l'animation de l'exercice de table pour l'organisation municipale de la sécurité civile, et ce, au montant de 1 999,00 \$, plus taxes.



W/ Jpton

# AVIS PUBLIC PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-321

#### AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le Conseil municipal a adopté à la séance du 14 janvier 2020, le règlement numéro 2019-321 intitulé « Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires, abrogeant et remplaçant le règlement 2007-174 et ses amendements ».

Le règlement numéro 2019-321 établit les règles de contrôle et de suivis budgétaires que tous les fonctionnaires employés concernés de la Municipalité doivent suivre.

Plus spécifiquement, il établit les règles de responsabilité et de fonctionnement requises pour que toute dépense à être engagée ou effectuée par un fonctionnaire ou un employé de la Municipalité, y compris l'engagement d'un salarié, soit dûment autorisée après vérification de la disponibilité des crédits nécessaires.

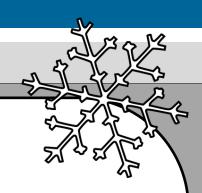
Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la Mairie d'Upton, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Upton, ce 20e jour du mois de janvier de l'an 2020.

Cypthia Bossé, Directrice générale

#### Régie Intermunicipale





#### COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES EN PÉRIODE HIVERNALE

En hiver, la collecte des matières organiques via le bac brun est effectuée à raison d'une fois par mois et pour éviter que vos matières restent coincées dans le bac en raison du gel, il est fortement recommandé de tapisser le fond du bac de plusieurs épaisseurs de papier journal afin d'absorber l'humidité des aliments qui y sont déposés. Il est également recommandé de placer dans le bac, un sac de papier conçu pour la collecte des feuilles mortes, afin d'y déposer les matières organiques. Ces sacs sont vendus dans la majorité des quincailleries et ils permettent de conserver le bac propre durant la période hivernale, tout en évitant que les matières collent aux parois, sous l'effet du gel et du dégel.

Annuellement, nous détournons environ 11 000 tonnes de matières organiques de l'enfouissement grâce à la participation des citoyens et nos résultats sont enviables. Les quantités et la qualité des matières organiques collectées confirment que la majorité des citoyens participent bien à cette collecte. Pour améliorer davantage la qualité des matières dirigées vers la valorisation, il est important de faire quelques rappels :

- Aucun sac de plastique ne doit être déposé dans le bac brun même s'lls portent la mention biodégradable ou compostable;
- Les matières recyclables (contenants de verre, de plastique et de métal) ne doivent jamais se retrouver dans le bac brun, mais plutôt dans le bac vert de recyclage:
- ◆ Les animaux morts ne doivent en aucun temps, être déposés dans le bac brun:
- ◆ Les cendres de foyer ne doivent jamais être placées dans le bac brun ou dans le bac gris destinés à la collecte des déchets. Elles constituent un risque d'incendie important, tant à l'intérieur du bac que dans le camion de collecte et il est essentiel de bien les gérer avant d'en disposer. Il est recommandé de les laisser refroidir dans un contenant métallique muni d'un couvercle, placé à l'extérieur loin de toute matières combustibles. Les cendres entièrement refroidies pourront être déposées directement sur le terrain et idéalement, seront recouvertes de neige afin de réduire les risques d'incendie.

Pour toute information, n'hésitez pas à appeler la Régie au 450 774-2350.

Source: Réjean Pion, directeur général

riam@maskatel.net







# RENSEIGNEMENTS UTILES CONCERNANT LES BOÎTES AUX LETTRES RURALES

Quel genre de boîte me faut-il?

Lorsque vous choisissez une boîte aux lettres rurale, assurez-vous qu'elle soit suffisamment solide pour supporter le poids de son contenu, sans se déformer. Elle doit également être assez imperméable pour résister aux rigueurs du climat canadien. La boîte doit être fixée solidement à un poteau ou à une potence, et sa partie inférieure doit se situer à 105 cm (42 po) au-dessus du sol. Par ailleurs, la boîte ne doit pas cacher d'autres boîtes à proximité ou en gêner l'accès.

Consultez: www.canadapost.ca

#### LA SÉCURITÉ CIVILE AU QUÉBEC

Au cœur des préoccupations et des enjeux de la société moderne! La sécurité civile est l'ensemble des actions et des moyens mis en place à tous les niveaux de la société afin de connaître les risques, de prévenir les sinistres, d'en limiter les conséquences néfastes sur la population, les biens et l'environnement et de favoriser le retour à la vie normale. Au Québec, la sécurité civile repose sur un partage clair des responsabilités entre les citoyens, les entreprises, les municipalités et le gouvernement du Québec. Pour en apprendre davantage sur la sécurité civile, consultez le site internet:

www.securitepublique.gouv.qc.ca/ securite-civile.ht ml



# ORTICLE POUR LE JOURNAL MUNICIPAL

Vous pouvez consulter la Politique de publication dans le journal municipal sur le site Internet <u>www.upton.ca</u> dans l'onglet publications.

Article 5 : La date limite pour déposer vos articles est le 12 de chaque mois.

Article 3.5 alinéa 8 : Le journal municipal se réserve le droit de reporter la publication de tout article par manque d'espace selon l'ordre de priorité.



# Informations municipales

# TROUSSE D'ÉCONOMIE D'ÉQU POTABLE GRATUITE



La Municipalité d'Upton remet gratuitement des trousses d'économie d'eau potable à ses citovens. Celles-ci comprennent une pomme de douche téléphone, un aérateur pour la salle de bain, un sablier de douche, un ruban de téflon ainsi que des instructions pour l'installation. Une quantité limitée de trousses est disponible. C'est pourquoi qu'elles seront distribuées selon la règle du premier arrivé, premier servi. Vous n'avez qu'à vous présenter au bureau municipal situé 810, rue Lanoie avec une preuve d'adresse.

#### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Prochaine séance du conseil municipal : le mardi 4 février à 20h.

Suite aux séances du conseil municipal, les procèsverbaux adoptés sont versés sur le site Web de la Municipalité (www.upton.ca). Nous vous invitons à les consulter pour être au fait des décisions de vos élus municipaux.



#### TRAVAUX PUBLICS

Pour toute question, commentaire ou plainte concernant l'entretien ou l'état du réseau routier, du déneigement, etc., sur l'ensemble du territoire, veuillez vous adresser au bureau municipal au 450 549-5618 entre 8 h 30 et 12 h et 13 h et 16 h30, du lundi au jeudi.

#### STATIONNEMENT DE NUIT

PÉRIODE HIVERNALE



W/Lupton

Jusqu'au 15 avril prochain, il est défendu de stationner ou d'immobiliser un véhicule dans les rues de la Municipalité entre 23 h et 7 h.

# VOICI DES TRUCS POUR ÉCONOMISER L'EQU À LA CUISINE:

- Garder une carafe à eau dans le réfrigérateur au lieu de laisser l'eau couler jusqu'à ce qu'elle soit froide.
- Laver les fruits et légumes dans un évier ou un contenant partiellement rempli d'eau.
- Utiliser un bac rempli d'eau pour faire la vaisselle plutôt que de la laver sous le jet du robinet.
- Installer un aérateur de robinet pour économiser jusqu'à 60 % d'eau.
- Démarrer le lave-vaisselle seulement lorsqu'il est plein et choisir le cycle le plus court.

#### Informations municipales





#### LE DÉNEIGEMENT DES SORTIES

En cas d'incendie, il est essentiel de pouvoir **évacuer rapidement votre domicile**. En hiver, l'accumulation de neige ou de glace dans vos sorties extérieures peut nuire à l'évacuation.

- Après chaque chute de neige, déneigez vos sorties, vos balcons, votre terrasse et vos fenêtres.
- Assurez-vous que les fenêtres son déneigées et dégelées. Une fenêtre coincée par la glace peut empêcher l'évacuation.
- Prévoyez un point de rassemblement accessible en hiver et visible des pompiers dès leur arrivée.



Lors d'un incendie, vous et les membres de votre famille pourriez avoir **moins de trois minutes** pour sortir sains et saufs de votre domicile. Imaginez les précieuses secondes que vous perdriez si la sortie que vous deviez utiliser lors d'un incendie était enneigée!

- Faites en sorte que les fenêtres pouvant servir de sorties de secours soient accessibles de l'intérieur pour un jeune enfant, et que celui-ci connaît la façon de les ouvrir et d'y accéder.
- Préparez un plan d'évacuation (securite-incendie/prevenir-incendie/conseils-prevention/plan-evacuationdomicile.html) de votre domicile et exercez-vous à évacuer avec les membres de votre famille pour augmenter vos chances de sortir sains et saufs lors d'un incendie.

Dégagez vos sorties de **tout objet encombrant** comme les jouets, les chaussures, les sacs d'école, les pelles, la souffleuse, le barbecue, les meubles de jardin rangés etc.

#### PENSEZ QUSSI à ...

- Vérifier que le numéro civique de votre résidence soit visible en tout temps depuis la voie publique afin de faciliter l'intervention des secours en cas de situation d'urgence.
- Informer votre municipalité si la borne-fontaine située près de votre résidence n'est pas déneigée.
- Vérifiez si votre centre de la petite enfance, votre garderie ou votre gardienne en milieu familiale a prévu une sortie de secours autre que la sortie principale, et si les sorties de secours sont bien dégagées et déneigées.
- Vérifier si vos parents en perte d'autonomie sont conscients des risques d'incendie et si les sorties de secours de leur domicile sont déneigées en tout temps.



#### Informations municipales

Société de l'assurance automobile

# Québec 🖥 🖥

# CIRCULER DANS UN « IGLOO MOBILE », C'EST DANGEREUX ET INTERDIT!



Le pare-brise et les vitres du véhicule doivent être libres de matières pouvant nuire à la visibilité du conducteur. Un agent de la paix peut remettre au conducteur une amende de 100 \$ à 200 \$ plus les frais et exiger le nettoyage ou le dégagement des vitres et du pare-brise lorsqu'une matière nuit à la visibilité du conducteur. Ce dernier doit se conformer à cette exigence.

Par ailleurs, il est interdit de circuler avec un véhicule couvert de neige, de glace ou de toute autre matière pouvant s'en détacher et susceptible de présenter un danger pour les usagers de la route. L'amende prévue est de 60 \$ à 100 \$ plus les frais.



#### MOTONEIGE: LE BON SENS D'OBORD

Pour profiter des plaisirs de la motoneige en toute sécurité, il est important de respecter la loi et d'adopter une conduite responsable. Cela contribue à assurer sa propre sécurité et celle des autres.

#### AVANT DE FAIRE UNE RANDONNÉE DE MOTONEIGE

- ⇒ Informez vos proches de votre destination et de l'heure d'arrivée prévue.
- ⇒ Inspectez la motoneige pour vous assurer de sa bonne condition mécanique.
- ⇒ Portez des vêtements adéquats pour prévenil l'hypothermie.
- ⇒ Emportez une trousse de premiers soins et une trousse de survie.

# ALCOOL ET MOTONEIGE: MÊMES RÈGLES, MÊMES SANCTIONS

Comme pour la conduite de n'importe quel autre véhicule routier, il est strictement défendu de conduire une motoneige quand la capacité de conduire est affaiblie par l'alcool, la drogue ou les médicaments.

Pour plus d'informations:

https://saaq.gouv.qc.ca/securite-routiere/moyens-deplacement/motoneige/le-bon-sens-dabord/





#### Organismes du territoire

# COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE DE ST-ÉPHREM Ma paroisse j'y tiens

INSCRIPTIONS QU COTÉCHISME

#### Chers parents!

La communauté de St-Éphrem vous invite à inscrire votre enfant aux parcours catéchétiques dans lesquels il pourra vivre les sacrements de l'initiation chrétienne: Pardon, Première des communions et Confirmation.

Vous pouvez inscrire votre enfant s'il est âgé de 6 ans ou plus au 30 septembre 2020.

#### Une réponse est requise avant le 15 mai 2020

Pour toute information, veuillez communiquer avec moi au 450 230-5411. Il me fera plaisir de répondre à vos questions.

À bientôt, Réal Lacharité, animateur de communauté



# OFFRONS AUX PERSONNES AYANT UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE LES OUTLS NÉCESSAIRES POUR LEUR PERMETTRE DE DÉVELOPPER LEUR PLEIN POTENTIEL ET D'ACCÉDER À UNE VIE PLUS ÉPANOUIE!

Du 15 au 21 mars a lieu la 32e édition de la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle.

Sous le thème « Apprendre à se connaître », cette semaine vise à mettre en valeur les personnes vivant avec une déficience intellectuelle, dans le but de défaire les idées préconçues, de valoriser leur rôle social et de créer une société plus inclusive.

Avec les bons outils et le support de tous, la personne ayant une déficience intellectuelle peut aller à l'école, apprendre à lire, travailler et même vivre en appartement. De belles forces coexistent avec les limitations... comme nous tous.

Parrainage civique des MRC d'Acton et des Maskoutains a pour mission de mettre en relation de jumelage, une personne bénévole et une personne vivant avec une déficience intellectuelle, afin de briser l'isolement et menant vers l'intégration et la participation sociales. Nous invitons les gens intéressés à en savoir plus sur notre mission ou simplement sur la déficience intellectuelle à consulter notre site internet au parrainagecivique.org ou à nous contacter au 450 774-8758.

Source : Chantal Lavallée

# Organismes du territoire

# DES NOUVELLES DE LA FADOQ

IMPORTANT URGENT

Nous sommes à la recherche de bénévoles qui désirent faire partie de notre conseil d'administration à partir d'avril 2020. Plusieurs postes deviendront vacants à cette date, car le mandat se termine pour guelques postes. Si nous ne pouvons trouver de relève, il sera impossible pour le Club de continuer leurs activités. Alors si vous avez le goût de vous impliquer, veuillez communiquer avec Micheline Guérette au 450 549-5232.

#### Danse du Vendredi

La première danse de l'année aura lieu à la salle communautaire. Vendredi, le 7 février 2020 de 19 h 45 à 23 h

Léger goûter en fin de soirée.

Responsables: Michel Dénommée, Pierrette Lanouette et Micheline Guérette





#### DÎNER-COUSERIE MENSUEL

Pour le mois de mars, nous sommes à préparer une sortie à la cabane à sucre. Si vous êtes intéressés, veuillez réserver votre place auprès de Dianne au 450 549-4040. Bienvenue à tous!

#### NOUVEAUX RABAIS FADOO — PROVINCIAUX

Fairmont Le Manoir Richelieu offre exclusivement aux membres FADOQ 10 % de rabais supplémentaires (pour un total de 30 % de rabais) sur les séjours réservés jusqu'au 30 avril 2020 inclusivement. Pour les détails :

https://www.fairmont.fr/richelieu-charlevoix/special-offers/hotel-offers/partners/limited-time-

#### Voici un rabais intéressant pour la préparation des impôts

- 25 % de rabais sur le prix régulier à l'achat d'ImpôtExpert En Ligne
- 5 \$ de rabais à l'achat d'ImpôtExpert 4 pour Windows

Code promotionnel: UFAB89FADQ (Disponible en ligne seulement)



## CERCLE DE FERMIÈRES UPTON (863, RUE LANOIE)

Mercredi, 12 février

Réunion mensuelle

Mercredi, 19 février

Tricot modulaire (avec Josée Phaneuf) Mercredi, 26 février

Frivolité (avec Colette et Johanne)

## Service des loisirs, culture et vie communautaire



Inscription: 20 janvier au 21 février

NOUVELLE FORMULE

Le Baseball5 est une version urbaine du baseball qui peut se jouer partout. Elle oppose des équipes de 5 joueurs pendant 5 manches sur un rythme effréné. Ça se joue aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. Les mêmes règles du baseball mais sans lanceur, ni bâton! Aller voir à quoi ressemble le Baseball 5:

https://youtu.be/k-FPwfwIOiN

# PARTIE DE BASEBALL INTÉRIEUR!

Les samedis PM au gymnase de la PRO 22 février 7 mars 14 mars 21 mars

Pour les âges de 4 ans (ne 2014) à 18 ans

Possibilité de modification selon le nombre d'inscription par catégorie.

Inscrivez-vous sur le site de la Ville d'Acton Vale au www.ville.actonvale.qc.ca
ou présentez-vous au bureau des
Services Culturels et Sportifs d'Acton Vale
1505, 3e avenue, du lundi au vendredi de 8h30 - 12h00 et 13h00 - 16h30

Coût: 30\$

Suivez-nous Facebook

www.abmra.ca

#### PATINOIRE EXTÉRIEURE ÉCLAIRÉE

Chalet des loisirs, 812, place des Loisirs

Horaire d'ouverture du Chalet des loisirs :

Lundi au vendredi: 18 h à 21 h

Samedi: 13 h à 17 h et 18 h à 21 h

Dimanche: 13 h à 17 h



Lors des heures d'ouverture du Chalet des loisirs, vous aurez accès à la salle des patins ainsi qu'aux toilettes. Il y aura également un surveillant de la patinoire sur place. Veuillez noter qu'il est également possible de patiner en dehors des heures d'ouverture du Chalet des loisirs entre 7 h et 23 h. L'ouverture de la patinoire dépend des conditions climatiques et de l'état de la glace. Le Chalet des loisirs peut être fermé sans préavis en raison de la météo ou si le surveillant de la patinoire ne peut pas être sur place. La Municipalité d'Upton se réserve le droit de procéder à un entretien durant les heures d'ouverture de la patinoire. Vous devez suivre et respecter les indications émises par le personnel en place. Merci de votre compréhension!

#### Services des loisirs, culture et vie communautaire



#### COMMENT S'INSCRIRE?

#### En personne

Présentez-vous au bureau municipal (810, rue Lanoie) à partir de maintenant jusqu'au 31 janvier 2020 durant les heures d'ouverture (lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30).

#### Par la poste

Complétez le formulaire d'inscription disponible sur le site internet upton.ca et postez-le accompagné de votre paiement avant le 31 janvier 2020.

#### **Paiement**

En argent comptant ou par chèque. Les chèques doivent être fait au nom du Regroupement récréatif d'Upton et datés du jour de l'inscription.

#### Information

Michael Bernier

Coordonnateur en loisirs, culture et vie communautaire 450 549-5619

# YOGA POUR DÉBUTANT

(12 SEMOINES)

Ce cours s'adresse aux personnes qui souhaitent s'initier au yoga ou pour ceux et celles qui en ont déjà fait et qui veulent reprendre tout doucement leur pratique. Le yoga permet de tonifier notre corps, de le rendre plus souple et mobile. Mais aussi de développer notre capacité à se détendre, à respirer calmement et profondément.

L'enseignement se fait en respectant les capacités de chacun(e).

Centre Communautaire (885, rue Lanoie)

Mercredi 19 h à 20 h 30

Du 12 février au 29 avril 2020

115 \$ (frais de 10 \$ pour les non-résidents)

Responsable: Suzanne Landry

# YOGA DOUX

Ce cours s'adresse aux personnes qui nécessite une approche corporelle douce. C'est un cours de yoga adapté pour les gens qui avancent tout doucement en âge et que leur corps n'est plus aussi mobile qu'avant. Si nécessaire, des chaises seront à notre disposition pour certains mouvements. En plus des étirements et des exercices de tonification, un temps sera réservé pour développer notre capacité à se détendre et à respirer calmement.

Centre Communautaire (885, rue Lanoie)

Mercredi 10 h à 11 h 30

Du 12 février au 29 avril 2020

115 \$ (frais de 10 \$ pour les non-résidents)

Responsable: Suzanne Landry

# Cours de ZUMBO

#### Les cours sont offerts par Espace pleine forme

(10 SEMOINES)

La Zumba est un programme d'entraînement physique complet, alliant tous les éléments de la remise en forme : cardio et préparation musculaire, équilibre et flexibilité. Les chorégraphies s'inspirent principalement des danses latines.

Centre Communautaire (885, rue Lanoie)

Jeudi 19 h à 20 h

Du 30 janvier 2020 au 2 avril 2020

115 \$ (frais de 10 \$ pour les non-résidents)

Responsable: Lydia Santos

Page 14

Services des loisirs, culture et vie communautaire

# 8 février 2020





o 12, place des Loisir (de 13 h à 16 h)





Tire sur la neige



Maquillage



Centre communautaire 885, rue Lanoie (à 16 h)

#### LE PARC NATURE DE LA RÉGION D'ACTON

Visitez cet espace vert pour profiter de la nature en toute saison en traversant une passerelle en aluminium sur le site du Théâtre de la Dame de Cœur. Situé sur une presqu'île, le Parc nature de la région d'Acton abrite un boisé mature et des milieux humides. Son sentier principal en forme de boucle de 1,2 km donne accès à de beaux points de vue sur les rivières Le Renne et Noire. En le parcourant, il est possible d'y observer de nombreuses espèces floristiques et fauniques, dont certaines ont un statut précaire. Des bancs en bois et des panneaux d'interprétation permettent aux visiteurs d'apprécier pleinement le site.

Il est agréable en cet période hivernale de faire le trajet à raquette, en skis de fond ou en marchant tout simplement!



<u></u> FF	EVRIER♥﴿		😈 déd	chet, 濵 re	cyclable et ]	organique
DIM.	LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.
						1
2	3	4 R Conseil municipal	5 Yoga doux Yoga débutant	6 Zumba	7	8 Plaisirs d'hiver
	10	11	12 Yoga doux Yoga débutant Cercle de Fermières	13 Zumba s—réunion	14 St-Valentin	15
16	17	18 R	19 Yoga doux Yoga débutant Cercle de Fermières–	20 Zumba –atelier	21	22
23	24	25 <b>D</b>	26 Yoga doux Yoga débutant	27 Zumba	28	29

#### **COMMENT SOUMETTRE VOS ARTICLES:**

Cercle de Fermières—atelier

«Le Bavard» est publié et distribué vers le 30 de chaque mois. Les organismes de la municipalité et les responsables d'activités sont invités à transmettre leurs communiqués **avant le 12 de chaque mois**. Il suffit de faire parvenir ses fichiers Word et ses photos en fichiers séparés (JPG ou BMP) par courriel à: secretariat@upton.ca.

La Municipalité d'Upton se dégage de toute responsabilité quant au contenu publié par les organismes et se réserve le droit de l'ajuster en fonction de l'espace disponible dans le bulletin. La politique de publication du journal municipal peut être consultée sur le site Internet de la Municipalité au www.upton.ca